

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2015

Sur convocation en date du 17 juillet 2015, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie samedi 25 juillet 2015 à 9h00 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Absente excusée : HALLOUIN Élisabeth donne pouvoir à M. SCHMIT Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur PANIER Olivier

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2015 a été adopté à l'unanimité, sans observation.

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ◆ Monsieur Le Maire indique que le seuil initialement prévu à 20000 habitants pour les futures communautés de communes a finalement été fixé à 15000 habitants assorti de cinq adaptations, sans pouvoir, cependant être inférieur à 5000 habitants. Concernant les compétences de la communauté issue d'une fusion, si elles sont obligatoires, elles sont exercées par le nouvel EPCI sur la totalité de son périmètre de fusion, sinon il est nécessaire de définir l'intérêt communautaire. Les compétences transférées à titre optionnel et à titre supplémentaire sont exercées sur l'ensemble du périmètre du nouvel EPCI ou sont restituées aux communes si le conseil communautaire le décide dans le délai d'un an (à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion) pour les compétences optionnelles et de deux ans pour les compétences supplémentaires. Les Communautés de Communes du Pays Courvillois et du Pays de Combray porteront le nom de « Communauté de Communes entre Beauce et Perche », le siège sera à Illiers-Combray.

II. ECLAIRAGE PUBLIC HAMEAU DE VILLEMAIGRE

Monsieur Le Maire rappelle que nous dépendons, pour l'électricité, du Syndicat Départemental d'Energies. Celui-ci a pour projet de renforcer une ligne moyenne tension qui arrive de Champrond en gatine et qui passe par Villemaigre, les fils doivent être changés et ils vont en profiter pour réaliser des tranchées afin d'enfouir ces câbles électriques et pour également enfouir les réseaux de communication de France Télécom. M. Le Maire pense qu'il serait judicieux d'en profiter pour installer l'éclairage public dans ce hameau, il a donc demandé la pose de fourreaux et demandé une dérogation pour réaliser ces travaux avant la demande de subvention. Le SDE28 a donné son accord de principe pour une dérogation afin de lancer les travaux conjointement avec la sécurisation des réseaux et de déposer une demande de subvention dès que le chiffrage sera connu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et mandate Monsieur le maire pour qu'il lance la consultation et un dossier d'appel à projet.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Pétition impasse des acacias

Monsieur Le Maire informe avoir reçu une pétition des habitants de l'impasse des Acacias après des échanges téléphoniques. Il s'agit d'un problème de poubelle collective qui est stocké devant le pignon du 1 impasse des Acacias qui se plaint de l'odeur et d'une infestation de mouches dues essentiellement aux ordures déposées par l'habitant du 2 impasse des Acacias (excréments de chiens et chats). Alain RIGUET a fait nettoyer et désinfecter la poubelle. Pour que la poubelle soit déplacée à un endroit qui fait l'unanimité, Monsieur Le Maire a demandé l'accord écrit de tous les habitants de l'impasse. Tous les habitants excepté

le numéro 2 ont donc signé la pétition et ont proposé le dépôt de la poubelle sur le parking. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal. Un socle en béton devra être réalisé.

2. Site internet

Monsieur Le Maire informe que le site internet de la commune est en service depuis le 22 juillet 2015. Il suffit de marquer sur le moteur de recherche « lethieulin.fr »

3. Travaux rue de la bonnetterie

Monsieur Le Maire informe que les travaux d'enrobé rue de la Bonnetterie sont terminés depuis 2 jours. Corine MARCHAL indique avoir eu des remarques de certains habitants concernant les entrées devant les portails qui n'ont pas été faites contrairement aux maisons du Bourg. Monsieur Le Maire indique que dans le 1^{er} tronçon de la rue de la Bonnetterie, les entrées n'avaient pas été faites non plus, il a donc traité tous les habitants de cette rue de la même façon. Une question a également été posée concernant le dévers très important entre la route et le bas-côté. Monsieur Le maire indique qu'il veut bien mettre de la terre mais que celle-ci ne sera pas mise au même niveau que la route pour permettre à l'eau de s'écouler et éviter ainsi la dégradation de celle-ci. La terre pourra être déposée côté champ, mais ne sera pas déposée côté privé pour éviter toutes remarques. Ce comblement sera effectué courant septembre.

Corine MARCHAL indique que la société qui a effectué l'enrobé rue de la Bonnetterie a également fait la cour de chez elle, elle déposera la facture en mairie en cas de revendication, Monsieur Le Maire indique que des travaux d'enrobé ont également été fait dans sa ferme et que la facture a bien été établi à son nom.

4. Employé communal

Monsieur Le Maire informe que l'employé communal n'exécute plus les ordres qu'on lui donne, il demande donc l'avis du conseil qui indique son mécontentement à l'unanimité. Monsieur le Maire prendra les décisions en conséquence.

Tour de table :

Corine MARCHAL indique que certains habitants rue des Près du Moulin souhaiteraient que le chemin derrière chez eux soit entretenu en longueur et en largeur, Eric PAFFRATH informe qu'il le fera

Eric PAFFRATH informe que certaines personnes l'accusent d'abimer le chemin rue du Moulin alors qu'il a aperçu le car scolaire rouler à grande vitesse sur ce chemin

Corine MARCHAL indique que sur le chemin rue du Moulin il y a d'énormes trous, Monsieur Le Maire lui indique que c'est de la compétence Communauté de Communes et que les trous seront comblés avant le 15 septembre

Alain RIGUET demande à quelle date les talus rue de la Bonnetterie vont être broyés. Monsieur Le Maire répond que les travaux seront effectués conjointement avec les travaux de broyage des accotements. Les talus aux Rigaudières seront également broyés.